

CONSEIL GÉNÉRAL
Département du Nord

ACTIONS E.N.S.
PROVIN

Direction Générale du Développement et de l'Aménagement Direction de l'Environnement

- ESPACES BOISÉS MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS**
- Zones boisées publiques
 - Zones boisées privées
 - Plantations, vergers
 - Milieux dunaires
 - Plans d'eau
- INTERVENTIONS FONCIÈRES DÉPARTEMENTALES**
- Parcelles concernées par des zones de présomption existantes
 - Domaine départemental
 - Procédure d'acquisition en cours
- TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES**
-
- LIMITES DE LA COMMUNE CONCERNÉE**
- AXES HYDRO.**
- Cours intermittents
 - Cours navigables
 - Cours non navigables
- AXES ROUTIERS**
- Autoroutes, Voies Rapides
 - Routes Nationales
 - Routes Départementales
 - voies communales
- VOIES FERRÉES**
- Voies majeures
 - Voies T G V
- P.D.I.P.R.**
- Itinéraire inscrits ou à inscrire au P.D.I.P.R.
 - VFIL et Voie ferrées départementales
 - Voie ferrées désaffectées

Ne pas être annexé à la D.C.R. du 30 novembre 2005

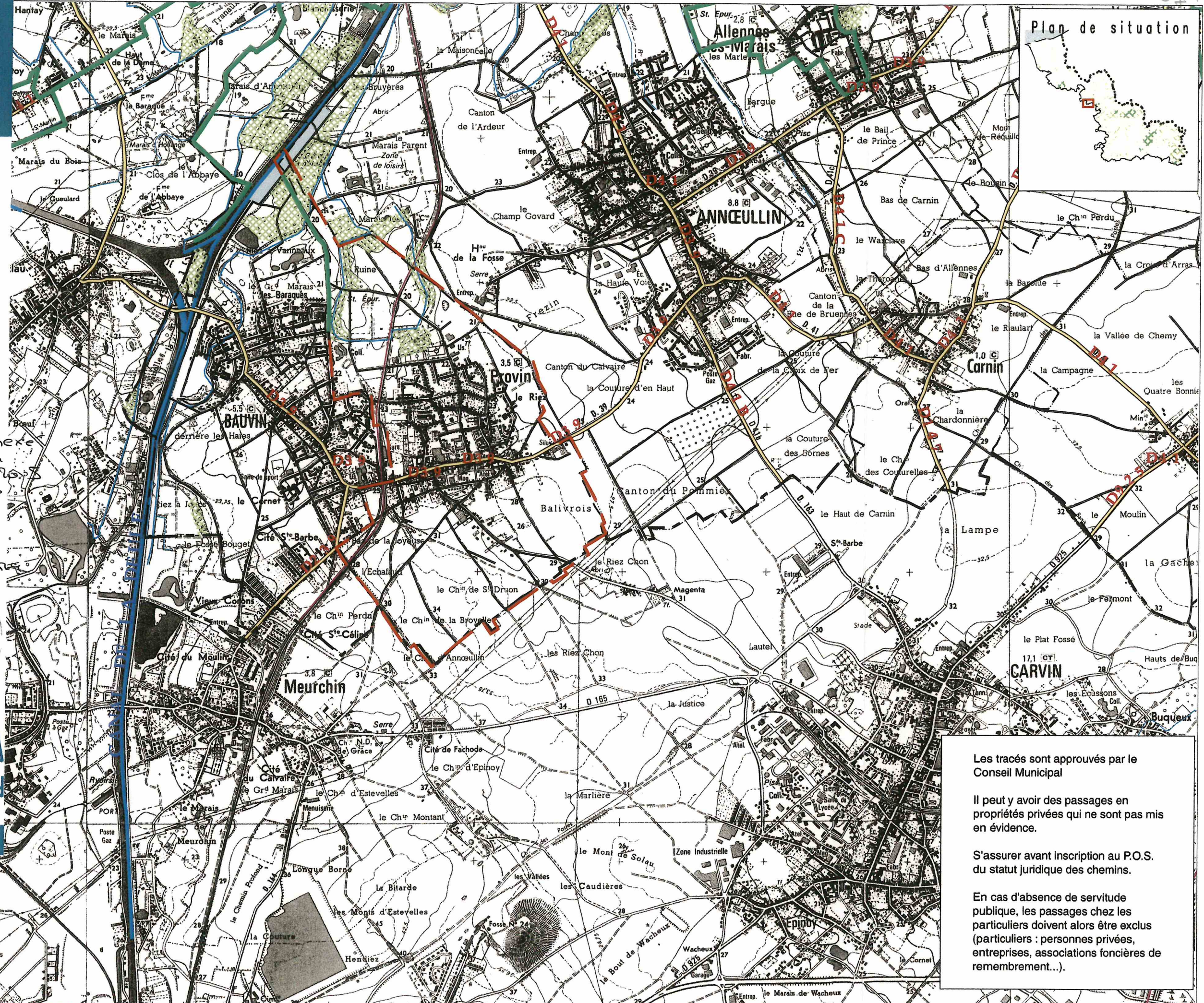
Le faire

Quand les...



DOCUMENT D'ETUDE

échelle : 1/25000



Les tracés sont approuvés par le Conseil Municipal

Il peut y avoir des passages en propriétés privées qui ne sont pas mis en évidence.

S'assurer avant inscription au P.O.S. du statut juridique des chemins.

En cas d'absence de servitude publique, les passages chez les particuliers doivent alors être exclus (particuliers : personnes privées, entreprises, associations foncières de remembrement...).

pas de modification au 19/09/05